



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67  
Nombre de procurations : 11

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Intérêts moratoires versés à des prestataires – Action récursoire à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques**

La réalisation de différents travaux et prestations a donné lieu au versement d'intérêts moratoires au profit des entreprises et sociétés concernées du fait du retard de traitement des mandats de paiement à l'issue de la réalisation des travaux et des prestations en cause.

Sont concernées les entreprises et sociétés suivantes :

- Entreprise SIGNATURE : travaux de signalisation horizontale sur des voies métropolitaines

Le montant total des intérêts moratoires s'élève à 747,02 €, dont 575,57 € relèvent d'un retard imputable à Dijon Métropole (mandatement au-delà du délai de 20 jours lié à la difficulté à récupérer des pièces justificatives) et 171,45 € sont imputables au Service de Gestion Comptable, le comptable public de Dijon Métropole (paiement au-delà du délai de 10 jours dont il dispose).

- Société NEOS : conception et réalisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers de Dijon Métropole

Le montant total des intérêts moratoires s'élève à 29 409,10 €, dont 6 598,86 € relèvent d'un retard imputable à Dijon Métropole lié à la complexité des pièces comptables à contrôler et 22 810,24 € sont imputables au Service de Gestion Comptable.

Selon les dispositions de l'article 39 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière, "Les collectivités, leurs établissements publics et leurs groupements (...) sont remboursés par l'Etat, de façon récursoire, de la part des intérêts moratoires versés imputable à un comptable de l'Etat".

Il est donc proposé de demander à l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Finances Publiques, de rembourser à Dijon Métropole 22 981,69 € correspondant aux intérêts moratoires qu'elle a supportés du fait des retards de paiement imputables au comptable public, agent de l'Etat (171,45 € au titre de l'entreprise SIGNATURE et 22 810,24 € pour la société NEOS).

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de solliciter** auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, le remboursement de la somme totale de 22 981,69 € correspondant aux intérêts moratoires versés par Dijon Métropole suite aux retards de paiement imputables au comptable public, soit 171,45 € pour l'entreprise SIGNATURE et 22 810,24 € pour la société NEOS ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

